



Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 18-1-26

Jeunesse

Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,
Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur (s) enfant (s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

Au regard de l'augmentation des coûts réels des activités et de la capacité financière des usagers, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de 1%, en arrondissant de la façon suivante :

Représentation :

| | Montant par jeune 2017 | Montant par jeune 2018 |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Tarif 1 (Q.F. < 900 €) | 61,00€ | 62,00€ |
| Tarif 2 (Q.F. < 1 127 €) | 71,00€ | 72,00€ |
| Tarif 3 (Q.F. < 1 690 €) | 91,00€ | 92,00€ |
| Tarif 4 (Q.F. < 2 252 €) | 111,00€ | 113,00€ |
| Tarif 5 (Q.F. > 2 252 €) | 150,50€ | 152,00€ |
| Tarif extérieur | 172,00 | 174,00€* |

*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bonduges.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au(x) futur(s) séjour(s).

Travaux préparatoires
CA du 13-mars 2018
CG du 20-mars 2018

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire

